

Polikao, le nom de M. Jules Brame et finit par chanter les louanges de M. Pierre Legendre et de M. Testelin.

Magister dixit.

M. Houzé — Le ministre public a cherché à exciter, non-seulement dans l'esprit du public, mais dans celui du tribunal, des sentiments de nature à troubler le véritable sentiment de la justice. Laissons donc cette discussion politique qui, partie du ministère public, a été relevée, comme il convenait, par mon honorable confrère.

Je ne m'occupe que de l'affaire de tunique.

Il y a eu marchandises acceptées, marchandises de qualité loyale et marchande, et bénéfices honnêtes. Suivons chronologiquement les actes de la préfecture qui tendaient à établir le plus d'ordre et le plus de loyauté possible dans la livraison et la réception des marchandises.

L'arrêté préfectoral du 19 octobre réglait la tenue des mobilisés et autorisait le maire à faire confectionner pour leurs hommes. Cet arrêté imputait l'obligation d'avoir des types qui seraient déposés au chef-lieu de canton. A la suite de cet arrêté fut publié l'arrêté approuvant les hommes de vingt-un à quarante ans. Ce fut alors des ordres à tous les préfets de presser le plus possible les fournitures en faisant appel à tous les hommes de la partie. C'est à la date du 26 novembre que la commission de réception fut nommée. Les membres avaient le droit de juger souverainement toutes difficultés comme arbitres. C'était à la date du 1er décembre que la garde mobilisée devait être réunie.

A Roubaix, le maire d'alors, M. Lagache, pour répondre à l'invitation du 19 octobre, avait jugé à propos de faire appel à M. Nuytens, tailleur de la maison Nuytens, de Mouscron. Le maire lui recommanda le drap par lui-même. A ce moment il y avait des types adoptés par la commission départementale. L'ober vous a dit qu'il y avait des échantillons de ratine. Le maire de Roubaix, homme du métier, dit: Je ne veux pas de chaîne coton. Nuytens a présenté ces tuniques à M. Julien Lagache qui demanda de les doubler et de les ourter et de doubler également le pantalon en lustrine. Il le fit, et pour lui en résulta une augmentation de 3 fr. 65 c. C'est à Mouscron que les vêtements furent confectionnés. A Roubaix et à Lille il n'y avait déjà plus de draps.

M. Julien Lagache a refusé parce que les hommes étaient partis.

Nuytens se présente à la préfecture non pas comme fournisseur, mais comme marchand. Il dit son prix: on examine la marchandise, car à cette heure, il y avait une commission et en plus, Dubois, magasinier, et un nommé Ohin. Je ne puis admettre que cette commission est rée les bras croisés après sa nomination. Si Dubois avait eu un instant d'hésitation il en eût référé à la commission.

Nuytens vient et vous dit: Voulez-vous de cette marchandise, je n'exécute par un marché, je ne vous l'impose pas, je vous laisse vendre le prix que vous auriez voulu pour m'en débarrasser. En quoi voyez-vous donc une intention frauduleuse?

A la date du 19 décembre, M. Duffo-Rose est nommé membre de la commission. C'est un homme pratique.

C'est le 13 décembre que Nuytens reçoit lettre de Vœdier. Je désire que les cent tuniques que vous allez faire pour moi, vous les fassiez conformes à un type que vous me soumettez. Nuytens a déposé un type, et la marchandise livrée par lui était conforme à ce type. On m'a contesté que j'eusse employé 3 mètres et même 3 m. 10; le défendeur de Verdier vous a dit que celui-ci avait désiré que l'on fit grand. Nuytens a livré grand. La première livraison fut du 19 décembre. Le ministre public nous l'a dit, et il le sait bien, car il a eu le temps de s'assurer en travaillant le dossier. Eh bien, ce jour-là la nouvelle commission a tenu séance et dressé son premier procès-verbal.

M. Robinet — Il ne désigne pas les marchandises examinées.

M. Houzé — Précisément c'est qu'il n'y avait rien à en dire.

La seconde livraison eut lieu le 23 décembre. La troisième le 27 décembre. Or, j'emprunte à l'étude du dossier faite par le ministre public qu'à la date du 24 décembre, le préfet recommandait une vérification attentive. La commission Foresti n'a donc pu se mettre à l'œuvre. C'est trois jours après que je me présente avec mon complément de livraison. Ces 20 dernières tuniques étaient identiques à la 2^e et à la 3^e l'était à la première, quoique mes factures établissent que je n'ai employé qu'une seule espèce de drap.

Toute fraude a donc été impossible.

Par suite de l'escompte retenu par Verdier le prix est revenu à 34 fr. 30. Nuytens aurait pu revendre ces tuniques à Bouty ou un autre qui aurait livré avec ces autres fournitures, et vous ne me poursuiviez pas pour fournitures faites par moi à l'Etat. Envers Verdier j'ai fait acte de négociant. Il pouvait voir sa marchandise refusée, mais devant le tribunal de commerce il eût été condamné à me payer ma marchandise, dès l'instant qu'elle ne contenait pas de vices cachés. Et comment donc tomberai-je sous le coup de l'article 433? Si j'avais su que Verdier vendait à 40, mais je l'aurais vendu moi-même à ce prix-là au département. Un entrepreneur adjudicataire de 4 ou 5,000 tuniques ne pouvait pas tout fabriquer lui-même et devait s'adresser forcément à une foule de petits tailleurs comme Nuytens, chacun pour une centaine ou deux.

Pour qu'il y ait eu fraude, il faudrait établir que, dans ma pensée, ma marchandise était inférieure à celle que je devais livrer. Depuis le commencement de l'affaire, je vous demande de me présenter ces types auxquels je ne me serais pas conformé.

Il y a eu expertise. La présence des parties est nécessaire en matière civile. Qu'y a-t-il de besoin de toutes ces garanties lorsqu'il s'agit de l'honneur, de la liberté d'un homme? Si l'on nous avait appelé je vous aurais dit: Vous n'avez pas compté le cuir que j'ai employé aux poches, la doublure des pantalons, les boutons, etc., et il n'y aurait pas eu de poursuites. Vous ne dites pas un mot de la doublure totale à 1.40 le mètre, dont il a fallu 2 mètres, et nos démarches, et les

transports, et les journées passées, en démarches, et mon travail personnel pour la coupe.

Et vous m'accusez d'avoir, par mes mauvaises fournitures, empêché nos soldats de gagner les victoires que les chefs avaient de longue main préparées.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

M. le préfet du Nord vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les sous-préfets et maires, MM. les directeurs de douanes, M. le directeur des contributions indirectes, MM. les ingénieurs en chef des ponts-et-chaussées, M. l'inspecteur des forêts, M. le commandant de gendarmerie et MM. les commissaires de police du département:

TYPHUS CONTAGIEUX. — Nouvelles et pressantes recommandations.

Lille, le 30 janvier 1872.

Messieurs, des renseignements qui me parviennent font connaître que, non-seulement les prescriptions relatives à la peste bovine ne seraient pas exécutées sur tous les points du département avec la même vigilance, mais que dans certaines communes, la circulation des bestiaux serait tolérée, contrairement aux dispositions de mon arrêté du 28 décembre dernier.

J'appelle à cet égard, Messieurs, votre plus sérieuse attention. Quelle que soit la situation sanitaire actuelle de chaque commune, il importe au plus haut point que toutes les mesures prescrites continuent à y être soigneusement observées jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Toutes les contraventions doivent être régulièrement constatées et les procès-verbaux transmis à MM. les procureurs de la République pour y être donné suite devant les tribunaux.

Je prie M. le commandant de gendarmerie de vouloir bien faire donner à tous les chefs de brigade des ordres précis, à l'effet d'empêcher toute espèce de tolérance dans la constatation des infractions aux lois et arrêtés sur la peste bovine.

Je prie également MM. les commissaires de police de veiller tout particulièrement à la stricte exécution des prescriptions sanitaires. Leur concours, exercé d'une manière active et soutenue, peut produire d'excellents résultats.

Enfin, messieurs, je fais un nouvel appel à tous les concours utiles et dévoués pour arriver à débarrasser promptement le département du terrible fléau qui a déjà exercé de si grands ravages.

Je sais que les dispositions prises causent une grande gêne aux agriculteurs, mais elle serait encore plus considérable si, à l'époque de la reprise des travaux des champs, la situation sanitaire des bestiaux nécessitait encore des mesures spéciales.

Tous indistinctement ont donc le plus grand intérêt à voir cesser au plus tôt le typhus des bêtes à cornes.

Des gardiens sanitaires spéciaux ont été nommés, en exécution de l'article 10 de mon arrêté du 28 décembre. Je vous prie, messieurs, de vouloir bien faciliter leur mission, qui s'exerce dans l'intérêt général. Les contraventions qu'ils pourraient constater feront l'objet de procès-verbaux qui devront être dressés immédiatement, sur leur rapport, soit par la gendarmerie, soit par MM. les maires, ou les commissaires de police, ainsi que par tous les agents qui sont autorisés par la loi à verbaliser, et transmis sans retard à M. le procureur de la République de l'arrondissement, pour y être donné suite que de droit.

Permettez-moi, Messieurs, de compter sur l'énergique concours de chacun et l'amélioration qui se manifeste depuis quelques jours prendra certainement un caractère plus rassurant et de nature à permettre de voir le terme de la marche dévastatrice du fléau et, par suite, celui des entraves apportées à la circulation des bestiaux. Il y a là un intérêt public de la plus haute importance et qui impose à tous les fonctionnaires sans exception, comme aux populations elles-mêmes, les obligations et les devoirs les plus absolus.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le préfet du Nord,
SÉQUIER.

Mutations ecclésiastiques — M. Bogaïn, vicaire d'Avesnes-lez-Aubert, est nommé curé de Marœux.

M. Fremaux, vicaire de Saint-Christophe, à Tourcoing, est nommé procureur d'Hergnies.

M. Ghyssels, vicaire d'Hergnies, est transféré à Avesnes-lez-Aubert.

M. Goez, vicaire de Lucelles, est transféré à Tourcoing (Saint-Christophe).

M. Pastore, ancien vicaire d'Armeatières, est nommé vicaire à Linselles.

M. Poulet, ancien directeur de Saint-Bertin à Saint-Omer, est nommé aumônier des Dames de Saint-Maur, à Lille.

Depuis quelque temps; les voyageurs prennent la singulière habitude d'oublier dans les wagons du chemin de fer du Nord, les sommes les plus importantes. Ils comptent sur la probité des agents de la Compagnie. Nous disons, il y a trois jours, qu'un voyageur ayant oublié 30,000 francs, avait donné 100 francs à l'employé Notte, qui les lui avait rendus.

Mais les voyageurs se suivent et ne se ressemblent pas.

Mercrèdi, dans le train de 11 heures, venant de Douai, un autre voyageur oubliait une sacoche, contenant une somme de 20,000 francs. Quelques instants après, il venait réclamer la somme, qui lui était restituée par l'honnête visiteur Notte.

Le voyageur n'a pas seulement dit merci.

(Progrès.)

Villes de Roubaix-Tourcoing Emprunt de 1860 1^{er} FÉVRIER 1872

23^e TIRAGE

Le n° 33,186 a gagné 25,000 fr.
Le n° 44,837 a gagné 5,000 fr.
Les n° suivants ont gagné chacun 1,000 fr. : 19,842, 203, 9,132, 23,776.

Les numéros suivants ont gagné chacun 500 fr. : 29,641, 26,916, 48,896, 10,012, 33,225, 18,895, 2,981, 27,154, 4,897, 35,935.

Les numéros suivants ont gagné chacun 100 fr. : 39,442, 46,440, 4,545, 29,508, 48,560, 28,377, 31,535, 50,207, 1,075, 26,012, 27,093, 9,459, 38,651, 32,844, 17,939, 41,000, 35,891, 17,667, 16,288, 8,257, 14,841, 53,998, 19,204, 8,385, 24,347.

Les numéros suivants ont gagné chacun 50 francs : 20,556, 54,382, 11,581, 10,620, 5,392, 26,701, 36,847, 39,165, 56,720, 47,800, 14,280, 6,687, 12,015, 22,698, 12,398, 49,681, 19,223, 38,380, 12,335, 24,808, 42,136, 10,706, 19,478, 2,316, 10,641, 12,665, 27,942, 4,475, 23,635, 11,857, 36,045, 30,948, 2,386, 6,647, 28,010, 14,687, 4,022, 14,379, 36,002, 19,755, 50,151, 12,329, 34,601, 49,439, 52,601, 9,354, 3,853, 19,533, 10,966, 6,897, 4,831, 35,290, 11,946, 49,740, 21,308, 4,282, 38,413, 32,986, 36,390, 52,347, 39,227, 33,601, 9,017, 22,669, 36,169, 46,855, 4,291, 16,213, 21,534, 44,439, 14,843, 38,364, 3,703, 19,229, 39,421, 36,656, 12,554, 36,530, 12,141, 46,013, 12,427, 56,254, 19,470, 12,549, 27,687, 2,721, 43,546, 4,473, 33,650, 10,831, 43,648, 31,007, 45,280, 45,667, 4,116, 4,221, 7,391, 14,994, 1,023, 28,158, 11,491, 57,037, 15,495, 13,141, 43,632, 32,462, 21,378, 9,290, 4,648, 20,655, 3,856, 4,144, 58,420, 41,776, 16,513, 41,260, 58,611, 46,860, 8,666, 47,649, 44,707, 33,294, 3,528, 30,246, 6,943, 14,990, 33,016, 23,516, 26,485, 57,671, 31,912, 38,314, 26,098, 3,701, 6,339, 10,189, 6,684, 6,981, 3,739, 27,464, 20,931, 41,555, 20,444, 1,156, 4,131, 49,838, 2,617, 22,834, 43,197, 26,175, 13,644, 48,781, 39,394, 59,790, 59,000, 3,963, 34,063, 24,001, 41,281, 33,679, 14,291, 19,649, 24,274, 14,537, 47,791, 42,096, 19,098, 7,115, 34,094, 43,759.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX (Présidence de M. J. Dérégnaucourt, maire.) Séance du 5 décembre.

M. LE MAIRE : La parole est à M. Delepote-Bayart, pour un fait personnel.

M. DELEPOTE-BAYART : J'ai signé la demande de 49,341 fr. comme administrateur des hospices, parce que, nouveau-venu dans cette administration, je ne pouvais refuser une signature à un document que je n'avais pu étudier à fond. J'ai vu depuis que les ressources de la ville sont bien inférieures à celles des établissements hospitaliers et je me suis angé du côté de la majorité de mes collègues de la commission des finances.

Une discussion s'engage entre plusieurs membres sur le chiffre de 30 fr. cité par M. Talon comme devant être le gain des enfants placés en ville.

M. Watine explique que ce chiffre donné par lui à M. Talon est un erreur et que c'est qu'il y a 9 fr. qu'il faut compter. Il explique que la mesure est toute récente et que pendant longtemps, on a craint à l'hospice que les enfants placés dehors se corrompaient et qu'on les faisait travailler sur des métiers à tisser à la main sur lesquels ils gagnaient environ 0,85 c. par jour.

M. SCRÉPEL-ROUSSEL pense que certains enfants peuvent être avantageusement placés à la campagne, tandis qu'il est plus avantageux à d'autres de trouver à Roubaix la maison-mère, où ils ont plus de ressources, de surveillance, de sollicitude. L'administration de l'hospice doit être libre de faire ces placements comme elle l'entend.

M. CARRETTE-PENNEL : Je n'entre pas dans la question économique du rapport; je compare sous le rapport de l'hygiène et de la moralité la vie de l'hospice à la vie des champs. Pour en parler, il faut savoir ce que c'est que l'un et l'autre. J'ai longtemps habité la campagne et j'ai été, pendant 16 ans, médecin des hospices, je puis donc juger de la connaissance de cause. En général, à l'hospice, les enfants sont mieux soignés qu'à la campagne, mieux nourris de viande, et la surveillance est plus active, plus efficace.

Au point de vue de la moralité, je puis dire que les filles supportent facilement la compagnie avec n'importe quel rang de la société; les filles qui sortent de l'hospice ont de bons principes et presque toujours soutiennent avec dignité la réputation de l'établissement. Quant aux garçons, il y en a beaucoup d'indisciplinés — on les tenait trop serrés, on ne leur laissait pas assez de liberté pour que leur caractère pût se développer; faut-il le dire, le séjour de l'hospice n'était réellement pas agréable: c'était un taudis, l'infirmerie est dégoûtante, le dortoir triste; faut-il s'étonner que ces garçons n'avaient pas une bonne conduite et acquiesçaient un caractère chagrin, haineux, tenaient une mauvaise conduite ainsi enfermés, tandis qu'il leur eût fallu de l'air, de l'exercice, de la gymnastique.

On dira ce qu'on voudra, le séjour de la campagne convient à des tempéraments forts et solides, à des enfants nés de parents robustes et bien portants, mais on ne saurait dire que le séjour de la campagne convient d'une manière générale; il sera pernicieux, au contraire, aux enfants scrofuleux, rachitiques comme nous en avons à l'hospice. On ne saurait admettre que l'on procède avec exclusivisme.

M. DAUDET : Cela s'est fait à Lille, cependant.

M. CARRETTE : On a beaucoup vanté la campagne, on sait cependant, quant à la moralité, que ces campagnes sont nos pépinières de nourrices, que le régime du paysan, par la malpropreté qu'on rencontre chez lui, par l'absorption continuelle de légumes, de chicorée, ne rend pas, nos enfants, leurs pensionnaires, vigoureux. Non, des enfants de 3 ou 4 ans qu'on met à la campagne reviennent souvent malades, plus faibles que quand ils sortaient de nos mains. Jamais nos enfants d'hospice ne seront capables de travailler à la campagne. Je sais la force qu'il faut développer pour faire l'ouvrage d'une fille de ferme et je ne crois pas que nos enfants d'hospice puissent jamais y être astreints.

A tous les points de vue, je considère comme fausses vos considérations. Dans les circulaires ministérielles et toutes ces banalités, je comprends qu'on vante le régime de la campagne sans le connaître à fond; mais quand l'administration des hospices aura bâti à Barbi-ux, quand ces enfants auront de l'air, un préau où ils pourront faire de la gymnastique, vous verrez d'excellents progrès se réaliser.

Je ne dis pas que l'administration des hospices a produit ce qu'elle aurait dû produire, mais, stimulé par elle-même, stimulé par un préau, vous la verrez à l'œuvre et obtenir des résultats que la campagne ne nous donne pas. Nous ne pouvons donc émettre que des vœux et non généraliser un système.

— Un fait regrettable, dit le XIX^e siècle, s'est passé avant-hier. Un soldat de la ligne avait reçu l'ordre d'aller porter une dépêche au camp de Villeneuve-Étaug; au moment où il revenait au Mont-Valérien, où il était caserné, trois individus se ruèrent sur lui, armés de couteaux. Le soldat essaya de lutter, mais blessé cinq ou six fois, il succomba sous le nombre et s'affaissa sur la route; aussitôt les meurtriers, croyant l'avoir tué, se sauvèrent à toutes jambes.

Cependant le soldat n'était pas mort; il reprit ses sens et eut la force de se traîner jusqu'au Mont-Valérien, où il raconta ce qui venait de se passer; inutile de dire que les mesures les plus actives ont été prises pour découvrir les auteurs de ce lâche attentat.

Au moment de l'entrée dans Paris, les soldats avaient l'ordre formel de ne sortir qu'avec leurs cartouches et leurs fusils, afin précisément de pouvoir se défendre contre de semblables attentats; cette mesure sera renouvelée et avec raison par l'autorité militaire, nous n'en doutons pas, si de pareils faits recommencent.

Faits Divers

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

— NAISSANCES

30 janvier. — Jean Baptiste Hennebelle, rue Decresse. — Sidonie Decock, place de l'Abattoir. — Aurélie Meurin, rue de l'Ommelet. — Hélène Deldique, au Tilleul. — Franklin Lenoir, rue de la Perche. — Epeul Verquin, à l'Épeule. — Arthur Destobbeleire, rue de Mouvaux. — Antoine Debucque, rue du Galon d'Eau.

31 janvier. — Sophie Petroons, rue du Moulin Brulé. — Polycippe Dhannens, au Jean Ghislain. — Marie Deceux, rue St-Elisabeth. — Gustave Hollebeck, aux 7 ponts. — Georges Rosée, rue de l'Ommelet. — Louise D'aster, rue du Coq Français. — Angel Duhaut, rue des Longues Haies. — Jeannette Fies, rue des Filatures.

1^{er} février. — Adolphe Crépelle, rue du Moulin de Roubaix. — Philomène Bety, rue du Moulin de Roubaix. — Julie Delamoy, rue St-Antoine. — Emile Bauwens, rue de Tourcoing. — Albert Vossart, Gde rue. — Clara Lecomte, rue du Luxembourg. — Marie Chrétien, rue de la Balance. — Marie Delatre, au Tilleul.

— DÉCÈS

30 janvier. — Thérèse Dervaux, 8 mois, rue du Grand Chemin. — Marie Claessens, 31 ans, tisserande, au Fontenoy. — Napoléon Rommelaert, 64 ans, sans profession, à l'Hospice. — Amélie Dervaux, 4 ans, rue du Nouveau Monde. — Joséphine Collette, 44 ans, soigneuse, à l'Hôpital. — François Menier, 37 ans, journalier, dans le canal de Roubaix. — Marie Geiraert, 10 mois, rue Magenta. — Augustin Demiddeleir, 45 ans, tisserand, au Fontenoy.

31 janvier. — Odo Vamelle, 1 an, à l'Épeule. — Théodore Lefebvre, 3 ans, au Pile. — Berthe Cheval, 1 an, rue Pélar. — Alfred Vanneste, 7 mois, rue de la Croix. — Clara Leveugle, 14 ans, au Fontenoy. — J. au Baptiste Leclercq, 1 an, au Tilleul. — Clémence Vanmuellem, 3 ans, à l'Hôpital. — Charles Goffez, 62 an, journalier, à l'Hôpital.

1^{er} février. — Jeanne Dewer, 26 jours, rue du Moulin de Roubaix. — Marie Huys, 1 an, rue des Longues Haies. — Marie Lernoud, 22 jours, rue de Lannoy. — Constant Cartigny, 11 jours, rue Decresse. — Calpart présenté sans vie, rue de la Balance. — Flore Moulart, 3 ans, rue des Fossés. — Fidèle Stindere, 36 ans, journalier, à l'Hôpital. — Rosalie Boudringhien, 6 mois, rue des Paryenus. — Jeanne Kaestner, 15 ans, rue de la Balance.

— PUBLICATION DE MARIAGE

28 janvier. — Dubois Philippe Adolphe, commis négociant, 37 ans, et Vanleynseele Juliane, sans profession, 29 ans.

CONVOI FUNÈBRE

Les amis et connaissances de la famille DUMONT, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame AGNÈS-ROSE DUMONT, venue en premières noces de M. ARCHANGE RENARD, et en secondes noces de Monsieur JEAN-BAPTISTE GODRON, décédée le 1^{er} février 1872, dans sa 88^e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le lundi 5 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame. L'assemblée à la maison mortuaire rue de l'Avocat, 38.

Commerces

Havre, 3 février 1872.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 4,000 b.; bonne demande, très-ferme; low-middling 138; Savannah, embarquant 133; terme 135.

Liverpool, 3 février.

(Dépêche de MM. Kablé, Boswillwald et Co, représentés par M. Bulteau-Desbonnets.)
Ventes 15,000 b.; marché actif; prix raidissants.

Trois Actualités

M. Adren Peladan, rue Fléchier, 2, à Nîmes (Gard), ancien directeur de l'*Étoile du Midi* de la France littéraire, de la *Semaine religieuse de Lyon*, etc., a mis en vente, à l'adresse ci-dessus, les trois Actualités suivantes dont il est l'auteur :

1^o **Almanach des Blancs**, 1 vol. in-16, avec vign. et symboles, prix: 50 c.; par la poste, 60 c. C'est une riche et judicieuse collection de textes de nos gloires monaciques, justifiant et exaltant les vrais principes.

2^o **Viennois de l'Étoile de France**, 5^e édition. Un volume format charpentier, prix: 75 c.; par la poste 85 c. C'est une plume exercée et une conviction profonde qui racontent la noble existence du chef de la maison de Bourbon, et qui le font connaître surtout par ses paroles et sa belle correspondance.

3^o **Nouveau LIBER MIRABILIS** ou toutes les Prophéties authentiques sur les temps présents, dont un bon nombre sont inédites, avec notes, explications et concordances. Plus de 1600 text. s. Un beau volume de 400 pages, format charpentier, 2^e édition. La 1^{re} édition s'est rapidement épuisée. Ce recueil de prophéties est le plus complet, le plus clair, le plus saisissant, celui où l'on a porté le plus de critique de tous ceux qui ont paru: Plusieurs précieux documents ne sont que la. Prix, par la poste: 3 fr.

Les Générateurs Belleville, authentiquement reconnus inépuisables, sont les seuls qui mettent les industries maintenant responsables à l'abri des condamnations et des pertes considérables en matière et en indemnité aux victimes si fréquemment occasionnées par les désastres explosions de chaudières à vapeur.

Belleville et Co, Avenue Trudaine, 6, Paris
Générateurs et locomobiles inépuisables.
1910

PARIS-JOURNAL

2, RUE FAVART, 2
ne coûte pour Paris et les Départements, que

40 fr.

tandis que les journaux semblables coûtent

64 fr.

Il offre à ceux de ses lecteurs qui voudraient dépenser cette même somme de 64 fr.

1^o **PRIME** pour 13 francs franco au lieu de 25.

FROU-FROU, gazette hebdomadaire, splendidement illustrée par Morin, Huet et Lemut, Sévin

2^o **PRIME** pour 7 francs au lieu de 15 : **LE MUSÉE DES FAMILLES**, la plus ancienne et la plus renommée des publications pittoresques; pour 7 francs l'abonnement, et un volume, au choix du souscripteur, à prendre dans la collection.

Ce volume ne pouvant se fractionner, les abonnés de trois mois devront ajouter 1 fr.50 et ceux de six mois 1 franc au prix de leur abonnement.

3^o **PRIME** pour 5 francs au lieu de 7 20, **LE MODES VRAIS**, véritable moniteur de la toilette, destiné aux femmes de goût et d'élégance honnête, et donnant les patrons et les dessins nécessaires aux travaux de famille.

Contre l'envoi d'un franc en timbres-poste on recevra Paris-Journal pendant huit jours.

Eau, pommade des frères Mahon.

Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris etc., « ont obtenu mille guérisons par un terme moyen. » (Rapport de l'Académie de Médecine à M. le ministre de l'Intérieur.) Guérisons de la maladie de la peau et du cuir-chevelu, dartres, pellicules, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Consultation par correspondance à Paris, rue de Rivoli, 30. — Eau, 2 fr. Pommade, 3 fr.

Dépôt à Roubaix, à la Pharmacie Coiffe, Grande-Place. 1499

Evitez

les gerçures des mains, des lèvres, les engelures, et les lécules, en employant la **CREME SIMON**, de Lyon. — Se méfier des contrefaçons.

Dépôt à Roubaix, dans les pharmacies Coiffe; à Lille, Bruneau. 1619

Extrait de la Presse médicale sur la Soie colorifuge Léchelle

LES RHUMATISMES, LES NÉURALGIES et autres affections articulaires, lombagos, sciaticques, lumbalgies, dont le principal symptôme est SA DOULEUR, sont calmés et guéris par la SOIE COLORIFUGE, corps isolant électrique qui, sous forme de tissu et comme ouate ordinaire, s'applique immédiatement sur la peau.

* Dépôt dans les Pharmacies: à Paris, 38, rue Lamartine. — F^o par la poste, 3 fr. 50, fr. 60.